

LETTRE OUVERTE

Le 7 avril 2026

L'honorable Lena Metlege Diab, C.P., Députée
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

L'honorable Anita Anand, C.P., Députée
Ministre des Affaires étrangères
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Objet : Il est urgent d'agir pour empêcher l'expulsion d'Afghans dont la demande d'immigration au Canada a été approuvée ou est en cours de traitement

Madame la Ministre Diab, Madame la Ministre Anand,

Nous vous écrivons en tant que coalition d'organismes de partout au Canada profondément préoccupés par les informations selon lesquelles des ressortissants afghans, pour lesquels une protection est demandée par le biais des voies d'immigration canadiennes, risquent d'être placés en détention et expulsés de force vers l'Afghanistan depuis le Pakistan. Parmi les personnes touchées se trouvent celles dont la demande d'immigration au Canada a été approuvée ou est en cours de traitement, et qui se sont vu attribuer un numéro de dossier (un numéro « G » dans le cas des demandes de parrainage privé de réfugiés, ou un numéro « F » dans le cas du parrainage de la catégorie du regroupement familial). Certaines personnes ont déjà été expulsées alors qu'elles attendaient la finalisation de leur demande d'immigration au Canada. Nous demandons instamment que des mesures soient prises rapidement pour éviter ce résultat dangereux et évitable.

Nous reconnaissons et apprécions sincèrement le leadership dont fait preuve le Canada depuis août 2021 en offrant un refuge sûr au Canada à plus de 55 000 Afghans en danger. Cet engagement a réaffirmé la longue tradition humanitaire du Canada. Cependant, la situation actuelle expose à un grave danger des personnes que le Canada a déjà reconnues, en principe, comme méritant une protection.

Depuis octobre 2023, le Pakistan met en œuvre un plan d'expulsion forcée par étapes visant les ressortissants afghans, et des millions d'Afghans vivant au Pakistan risquent d'être expulsés.¹ Ces expulsions massives soulèvent de graves préoccupations au regard du droit international, en particulier du principe de non-refoulement, qui interdit de renvoyer des personnes vers un pays où elles risquent d'être persécutées ou de subir des atteintes graves. L'Afghanistan demeure aujourd'hui en proie à une grave crise humanitaire et des droits humains. Les femmes et les filles se voient systématiquement refuser l'accès à l'éducation et à l'emploi, l'accès aux soins de santé est sévèrement restreint, la pauvreté est généralisée et plus de la moitié de la population dépend de l'aide humanitaire. Les retours à grande échelle risquent d'avoir des conséquences catastrophiques, en particulier pour les femmes, les enfants, les minorités ethniques et religieuses, les anciens fonctionnaires, les défenseurs des droits humains et d'autres personnes exposées à un risque accru sous le régime des talibans.²

Bien que nous reconnaissons que des millions d'Afghans au Pakistan sont confrontés à l'incertitude, au déplacement et à de profondes difficultés, l'objet de cette lettre est nécessairement plus précis. Nous faisons respectueusement valoir que le gouvernement du Canada a une responsabilité particulière et accrue envers les Afghans dont la demande d'immigration au Canada a déjà été approuvée ou est en cours de traitement, ou qui en sont aux premières étapes d'un parrainage. Certaines de ces personnes se sont conformées à toutes les procédures requises et, dans de nombreux cas, ont fourni leurs données biométriques, passé des examens médicaux et participé à des entrevues.

On nous a informés de cas concernant des personnes détenues alors qu'elles possédaient des documents confirmant que leur demande d'immigration au Canada était en cours de traitement, ainsi que de personnes expulsées vers l'Afghanistan malgré le fait que leur dossier d'immigration au Canada était actif. Les détails de certains de ces cas figurent en annexe de la présente lettre.

Compte tenu de vos fonctions respectives de ministre des Affaires étrangères et de ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, nous vous invitons respectueusement à :³

- Lancer une initiative spéciale visant à garantir que les demandes de parrainage des réfugiés présentées par des ressortissants afghans au Pakistan soient traitées dans un délai d'un an, conformément à l'approche adoptée dans le cadre de l'opération canadienne Sécurité des Afghans. Les cas urgents concernant des personnes

¹ De plus amples informations sur l'expulsion forcée d'Afghans du Pakistan, ainsi que d'autres pays se trouvent dans l'annexe jointe à la présente lettre.

² Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, (8 octobre 2025): <https://docs.un.org/fr/A/80/432>

³ Des recommandations supplémentaires se trouvent dans l'annexe joint à cette lettre.

exposées à un risque imminent devraient être identifiées et traitées en priorité. Afin de permettre ce traitement accéléré sans pénaliser d'autres populations de réfugiés, des quotas d'immigration supplémentaires devraient être alloués selon les besoins pour soutenir cette initiative ciblée.

- Mettre en place des protocoles au sein d'IRCC exigeant une communication active avec les parrains dans les situations de protection urgente et une plus grande souplesse procédurale, y compris la réouverture des demandes en cas d'absence lorsque les personnes se cachent, sont détenues ou sont autrement dans l'impossibilité de se présenter en toute sécurité, et la poursuite du traitement (et la priorisation) des dossiers concernant des ressortissants afghans qui ont été expulsés, mais pourraient rentrer au Pakistan. Délivrer des permis de séjour temporaire aux personnes exposées à un risque imminent.
- Mettre en place des options de traitement à distance et flexibles, notamment en autorisant les entrevues par vidéo lorsque la présence physique est dangereuse ou impossible, et en assouplissant les modalités de prise de rendez-vous pour les données biométriques, les examens médicaux et les entrevues pour les demandeurs soumis à des restrictions de déplacement.
- Déployer des agents, ou coordonner avec des partenaires de confiance sur le terrain, pour se rendre dans les centres de détention afin d'identifier les personnes en attente d'une décision concernant leur demande d'immigration au Canada et intervenir en plaidant en faveur d'un statut juridique temporaire et de mesures d'hébergement sûr (par exemple, l'accès à un logement temporaire et la protection contre la détention et l'expulsion).

Nous vous demandons respectueusement de mettre tout le poids de vos fonctions au service de la prévention de nouvelles expulsions d'Afghans dont la demande d'immigration au Canada est en cours de traitement, et de veiller à ce que les engagements humanitaires du Canada soient respectés tant en théorie qu'en pratique.

Compte tenu du risque imminent de détention et d'expulsion auquel sont confrontées les personnes concernées, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous répondre dans les plus brefs délais.

Nous souhaiterions avoir l'occasion de rencontrer votre cabinet afin de vous transmettre des documents complémentaires et des exemples de cas concrets, et de discuter de solutions pratiques à cette question urgente. Votre bureau peut contacter Adeena Niazi, directrice générale de l'Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services (aniaz@afghanwomen.org; 416-588-3585, poste 222), qui coordonne les réunions au nom des signataires, afin d'organiser une discussion dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette question urgente.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de notre considération respectueuse.

Afghan Women's Organization Refugee and Immigrant Services (AWO)
Action Réfugiés Montréal
Afghan Association of Hamilton
Afghan Canadian Islamic Community
Afghan Literary And Cultural Association
Afghan Network for Social Service
Afghan Women's Centre of Montreal
Amnistie internationale Canada francophone
Anglican Diocese of Calgary Refugee Support Group - Sponsorship Agreement Holder
Anglican Diocese of Huron
Anglican Diocese of Toronto
Association for New Canadians SAH
AURA - Anglican United Refugee Alliance
Bethlehem Evangelical Lutheran Church, Outlook, Saskatchewan
Bromley Road Baptist Church, Ottawa
Canada Humanitarian Initiatives
Canadian Afghanistan Business Council
Canadian Baptists of Atlantic Canada
Canadian Council for Refugees / Conseil canadien pour les réfugiés
Canadian Council of Muslim Women
Canadian Hazara Humanitarian Service (CHHS)
Canadian Women's Empowerment Association
City Church of Winnipeg SAH
City of Refuge
Community Matters Toronto
Cross Cultural Settlement Service of BC
Danby SAH
Diocese of Hamilton
Diocese of Ontario Refugee Support
Diocese of Saint John
Federation of Sisters of St. Joseph of Canada
Fleetwood Christian Reformed Church - Refugee Support Team, Surrey, BC
Fredericton Christian Reformed Church

Fugug Heritage and Relief Association Corporation
Gateway Church, Caledonia ON (The Alliance Canada)
HABESHA Legal Professionals Association of Canada
Hebron Christian Reformed Church, Whitby, Ontario
Holy Rosary Parish, Guelph
I2CRC (Intercultural Iranian Canadian Resource Centre)
Ibrahim Jame Mosque, Hamilton
Karwaan e shear
Knox Presbyterian Church, Toronto
MCC Toronto
McDougall United Church, Calgary AB
Mennonite Central Committee Canada/Comité Central Mennonite
Muslim Association of Hamilton
New Life Community Church, Burnaby
New Westminster Christian Reformed Church
Paiwastoon Community Organization
Remember Ministries
Right to Learn Afghanistan
Roman Catholic Episcopal Corporation-Halifax
Scarboro United Church, Calgary
Service jésuite des réfugiés Canada
Settlement in Antigonish For Families From Everywhere (SAFE)
St Stephen's on-the-Hill United Church, Mississauga
St. George's Church, Hamilton, Ontario
Synod of the Diocese of Kootenay
Tenth Church, Vancouver
Ummah Nabawiah Masjid
Universalist Unitarian Church of Halifax SAH
Vancouver Unitarians Society Sponsorship Agreement Holder
Women and Children Research and Advocacy Network (WCRAN)
World Renew

ANNEXE

Plans de déportation visant les ressortissants afghans

Depuis octobre 2023, le Pakistan met en œuvre un plan de déportations forcées par étapes visant les ressortissants afghans sans papiers, ceux titulaires d'une carte de citoyen afghan et ceux détenant une carte d'enregistrement délivrée par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Des millions d'Afghans au Pakistan risquent ainsi d'être déportés. Selon le rapport de suivi transfrontalier 2025 de l'HCR Afghanistan, le pays a connu en 2025 l'un des plus importants mouvements de retour de ces dernières décennies, avec environ 2,9 millions d'Afghans rentrés ou expulsés d'Iran et du Pakistan. Si l'on ajoute à cela les retours en provenance du Tadjikistan, de l'Inde, de l'Azerbaïdjan et de l'Indonésie, le nombre total d'Afghans qui sont rentrés depuis le 15 septembre 2023 dépasse les 5 millions de personnes, ce qui représente environ 10 % de la population estimée de l'Afghanistan. Le HCR indique que ces retours ont été principalement motivés par des politiques restrictives et la détérioration des conditions dans les pays d'accueil, en particulier au Pakistan et en Iran, et que beaucoup d'entre eux se sont déroulés dans des circonstances soudaines et défavorables.

Exemples concrets

Nous avons eu connaissance de cas où des personnes ont été placées en détention alors qu'elles étaient en possession de documents attestant que leur demande d'immigration au Canada était en cours de traitement, ainsi que de cas où des personnes ont été expulsées vers l'Afghanistan malgré l'existence de dossiers d'immigration canadiens en cours. Vous trouverez ci-dessous quelques exemples illustrant la dimension humanitaire de ces expulsions.

- ***Une famille de quatre personnes (les parents et deux enfants majeurs) a été séparée à la suite de mesures successives de détention et d'expulsion au Pakistan.*** Après que le fils majeur eut été arrêté et renvoyé de force en Afghanistan, la fille majeure a été elle aussi placée en détention. Afin de la protéger d'une expulsion en solitaire, le père s'est rendu aux autorités; lui et sa fille ont ensuite été expulsés et se trouvent désormais en Afghanistan, où ils tentent de trouver un moyen de retourner au Pakistan. La mère reste au Pakistan, sous la menace constante de descentes de police, de détention et d'expulsion en raison de visas expirés et d'un logement précaire. Elle a subi un grave traumatisme psychologique qui a abouti à une crise cardiaque nécessitant une intervention chirurgicale d'urgence, tandis que la famille au Canada qui la parraine subit un stress considérable, car elle doit couvrir des dépenses imprévues (notamment les frais de visa, les frais d'hébergement et le coût des vols). Ces coûts ont plongé les parrains dans une dette importante, s'élevant désormais à plusieurs milliers de dollars.

- **Une femme enceinte de quatre mois a déjà été expulsée.** La famille de son parrain rapporte que les autorités pakistanaises ont indiqué que les médecins ne soigneraient pas les ressortissants afghans ou, s'ils le faisaient, qu'ils devraient les signaler aux autorités, ce qui soulève de graves inquiétudes quant à l'accès aux soins prénataux essentiels.
- **Un couple qui attend un enfant d'un jour à l'autre n'a pas encore été expulsé, mais la femme en est à son neuvième mois de grossesse et le mari a informé leurs parrains canadiens qu'il restait éveillé la nuit, craignant une expulsion soudaine.** Ce cas, tout comme le précédent, illustre la grande vulnérabilité des femmes enceintes confrontées à l'incertitude, au manque d'accès aux soins médicaux et à la menace constante d'expulsion.
- **Une femme monoparentale et ses quatre enfants (trois filles et un fils) vivent dans la clandestinité au Pakistan depuis l'expiration de leurs visas, sans aucune possibilité de renouvellement.** La famille est victime de harcèlement répété et de menaces de détention de la part des autorités, tandis que l'accès à l'aide financière de proches au Canada leur est bloqué en raison de leur situation irrégulière. Ils souffrent d'une grave insécurité alimentaire et n'ont même pas accès aux services de base, y compris aux soins médicaux. Les risques liés à l'expulsion sont graves : la mère a déjà échappé à une descente des talibans sur son lieu de travail et serait probablement détenue ou punie si elle était renvoyée, tandis que ses filles courent un risque sérieux de persécution fondée sur le genre, notamment le refus d'accès à l'éducation, l'enfermement forcé et la perte d'autonomie. L'une des filles, aujourd'hui âgée de 18 ans, a déjà vu sa scolarité interrompue en 7e. La famille a été avertie d'une mesure coercitive imminente, ce qui la plonge dans un état de peur constante et de détresse psychologique.
- **Une famille de sept personnes (deux parents et cinq jeunes enfants âgés de moins de 15 ans) dont la demande de parrainage est en attente depuis mars 2025, malgré des demandes répétées de traitement urgent pour raisons médicales.** La mère souffre d'un trouble hémorragique grave et chronique qui s'est considérablement aggravé au cours de l'année écoulée et nécessite désormais une intervention chirurgicale urgente. Cependant, la famille ne disposant pas de visas valides au Pakistan, elle ne peut ni accéder à des soins hospitaliers ni être inscrite pour une opération. Confinée dans un petit appartement pour éviter d'être découverte, la famille vit dans la crainte constante d'être arrêtée tout en voyant la santé de la mère se détériorer. Le père doit s'occuper seul des enfants alors qu'elle s'affaiblit de plus en plus et devient de plus en plus invalide. Malgré les nombreux rapports médicaux soumis au bureau des visas, y compris la confirmation de la

nécessité d'une intervention chirurgicale urgente, leur demande de traitement accéléré a été rejetée.

- ***Un demandeur afghan a été arrêté par la police pakistanaise alors qu'il se rendait à un rendez-vous prévu pour la prise de ses données biométriques en février 2026.*** Il a été détenu pendant 17 jours, période durant laquelle son téléphone a été confisqué, l'empêchant ainsi de communiquer avec les autorités canadiennes. Bien qu'un agent d'IRCC eût tenté de le contacter, il était injoignable en raison de sa détention. Il a ensuite été expulsé vers l'Afghanistan, où il a été emprisonné.

Selon les informations reçues, des réfugiés afghans se trouvant au Pakistan qui avaient présenté des lettres officielles d'IRCC confirmant que leur demande était en cours de traitement se sont vu répondre par les autorités locales que ces lettres n'étaient pas suffisantes, car elles ne mentionnaient pas de délai de départ précis. Dans certains cas, des personnes ont été placées en détention alors que la procédure était toujours en cours, ce qui n'a fait qu'aggraver leur confusion et leur vulnérabilité.

Mesures d'exécution de la loi à l'encontre des Afghans au Pakistan

Ces cas s'inscrivent dans un contexte plus large d'intensification des mesures répressives au Pakistan. Les Afghans signalent que les prolongations de visa ne sont plus accordées, ce qui les place en situation irrégulière et les empêche de maintenir un séjour légal. Ils sont exposés à un risque constant d'expulsion, de perquisitions à domicile et d'avis d'expulsion, les propriétaires refusant de louer un logement à des Afghans. Beaucoup se voient refuser l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'emploi, aux services bancaires et aux cartes SIM en raison de leur absence de statut légal. Une répression économique sévère et l'impossibilité de travailler légalement plongent les familles dans la misère. Il existe également des craintes fondées que les personnes expulsées soient prises pour cible par les talibans ou empêchées de se déplacer à l'avenir une fois de retour dans leur pays.

Conséquences des mesures d'expulsion

L'effet cumulatif de ces mesures a créé un climat de détresse aiguë, en particulier pour les femmes et les enfants. Les co-parrains au Canada font état d'une tension psychologique extrême et de graves difficultés financières alors qu'ils tentent de subvenir aux besoins des membres de leur famille qui ont été expulsés ou contraints de se cacher. L'incertitude prolongée et les coûts croissants commencent également à affecter la stabilité familiale et la santé mentale au sein des communautés canadiennes. Parallèlement, les personnes à l'étranger subissent un stress important en raison des retards prolongés, de l'incertitude et de la menace constante de détention ou d'expulsion. Le fait de remédier à ces situations en temps opportun permettrait d'atténuer ces pressions, de favoriser la réunification familiale et de faciliter une installation et une intégration plus harmonieuses à l'arrivée au

Canada, ce qui renforce l'importance de mesures de protection rapides et efficaces dès maintenant.

Recommandations

La crédibilité du Canada en tant qu'État soucieux de la protection des personnes ne dépend pas seulement du nombre de personnes qu'il a déjà réinstallées, mais aussi de sa volonté de protéger celles qui restent en danger dans l'attente de la protection qui leur a été promise. L'inaction risque non seulement de causer un préjudice irréparable à des familles vulnérables, mais aussi d'éroder la confiance dans les programmes canadiens de parrainage privé et de réunification familiale.

Nous reconnaissons la complexité des négociations diplomatiques et des dynamiques régionales. Néanmoins, l'ampleur et l'urgence de cette crise exigent un leadership résolu. La communauté internationale, y compris le Canada, a une part de responsabilité pour veiller à ce que les Afghans ne soient pas livrés à la persécution, à la misère et à l'instabilité.

Nous vous exhortons respectueusement à :

- Prendre d'urgence contact avec le gouvernement pakistanais afin d'obtenir l'assurance officielle que les Afghans dont la demande d'immigration au Canada est en cours de traitement seront protégés contre la détention et l'expulsion pendant l'examen de leur dossier.
- Lancer une initiative spéciale visant à garantir que les demandes de parrainage des réfugiés présentées par des ressortissants afghans au Pakistan soient traitées dans un délai d'un an, conformément à l'approche adoptée dans le cadre de l'opération canadienne Sécurité des Afghans. Les cas urgents concernant des personnes exposées à un risque imminent devraient être identifiés et traités en priorité. Afin de permettre ce traitement accéléré sans pénaliser d'autres populations de réfugiés, des quotas d'immigration supplémentaires devraient être alloués selon les besoins pour soutenir cette initiative ciblée.
- Mettre en place des protocoles au sein d'IRCC exigeant une communication active avec les parrains dans les situations de protection urgente et une plus grande souplesse procédurale, y compris la réouverture des demandes en cas d'absence lorsque les personnes se cachent, sont détenues ou sont autrement dans l'impossibilité de se présenter en toute sécurité, et la poursuite du traitement (et la priorisation) des dossiers concernant des ressortissants afghans qui ont été expulsés, mais pourraient rentrer au Pakistan. Délivrer des permis de séjour temporaire aux personnes exposées à un risque imminent.

- Mettre en place des options de traitement à distance et flexibles, notamment en autorisant les entrevues par vidéo lorsque la présence physique est dangereuse ou impossible, et en assouplissant les modalités de prise de rendez-vous pour les données biométriques, les examens médicaux et les entrevues pour les demandeurs soumis à des restrictions de déplacement.
- Déployer des agents, ou coordonner avec des partenaires de confiance sur le terrain, pour se rendre dans les centres de détention afin d'identifier les personnes en attente d'une décision concernant leur demande d'immigration au Canada et intervenir en plaidant en faveur d'un statut juridique temporaire et de mesures d'hébergement sûr (par exemple, l'accès à un logement temporaire et la protection contre la détention et l'expulsion).
- Créer une catégorie de triage « à haut risque » permettant d'identifier et de donner la priorité aux demandeurs en situation de vulnérabilité aiguë, notamment les femmes enceintes et les autres personnes exposées à un risque imminent de préjudice.
- Assurer une communication efficace avec tous les parrains privés. L'absence de communication efficace nuit à la fois aux résultats en matière de protection et à l'intégrité du système de parrainage privé.